

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le PV de la séance du 13 mars 2024.

Nombres de votants : 31

Vote pour	Vote contre	Abstention
31	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu les règlements des études,
Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes du 04/06/2024,

Délibération

Le Conseil d'Administration approuve les règlements des études 2024-2025 :

- du programme ingénieur CentraleSupélec FISE,
- du programme ingénieur CentraleSupélec FISA et 1A SPEC,
- du complément DLC du programme ingénieur CentraleSupélec,
- du programme ingénieur Supélec,
- du programme ingénieur Centralien,
- du Certificat d'Expérience Professionnelle et d'Ouverture Culturelle (CEPOC),
- des Mastères Spécialisés,
- du global bachelor of engineering.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
30	3	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la convention d'accompagnement d'un projet de création et développement d'une entreprise accélérée dans le cadre du programme Twenty First de CentraleSupélec,
 Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

Le Conseil d'Administration :

- approuve la grille tarifaire du programme Twenty First de CentraleSupélec telle qu'elle figure dans la convention d'accompagnement d'un projet de création et de développement d'une entreprise accélérée,
- délègue au directeur l'évolution de la grille tarifaire du programme Twenty First de CentraleSupélec, sous réserve d'un bilan pertes et profits équilibré, pour les cas suivants :
 - o Évolution de la grille tarifaire d'accompagnement à la baisse
 - o Évolution des tarifs d'hébergement à la hausse dans le cas d'une hausse des tarifs de Station F pour répercuter cette hausse

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note de présentation des difficultés financières de la société Les Fontaines,
 Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

Vu les difficultés financières récurrentes de la société LES FONTAINES, le Conseil d'Administration :

- approuve la remise gracieuse relative au paiement de la redevance d'occupation temporaire du domaine public (part fixe et part variable) par la société LES FONTAINES pour l'année universitaire 2023,
- acte que le Musée n'a pas trouvé son modèle économique,
- mandate le Directeur pour entreprendre les démarches de résiliation de la convention d'autorisation d'occupation temporaire avec la société LES FONTAINES pour la rentrée 2025/2026.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu la note de présentation des summer schools,
Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

Le Conseil d'Administration approuve le nouveau tarif de 2000 € pour les summer schools de CentraleSupélec qui sera applicable dès l'été 2025.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note relative aux primes d'intéressement pour les chaires de recherche, les bourses ERC, et la coordination des projets européens,
 Vu l'avis favorable du CSAE du 07/06/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le dispositif des primes d'intéressement pour les chaires de recherche, les bourses ERC, et la coordination des projets européens dans les conditions fixées par la note annexée à la présente délibération.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
30	3	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle
 supérieure

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la grille tarifaire pour Rennes,
 Vu la grille tarifaire pour Metz,
 Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31 mai 2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- La grille de tarification de la location des espaces réservables à CentraleSupélec, campus de Metz,
- La grille de tarification de la location des espaces réservables à CentraleSupélec, campus de Rennes.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note relative à l'intégration de 6 écoles du concours Avenir dans le concours Centrale-Supélec,
 Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

Le Conseil d'Administration approuve l'intégration des écoles BUILDERS, ECE, EIGSI, ESIGELEC, ESILV, ESTACA dans le concours Centrale-Supélec sous réserve du maintien de l'équilibre budgétaire du concours et de la vigilance de l'école sur la qualité des enseignants correcteurs supplémentaires.

Le Conseil d'Administration demande qu'un bilan soit réalisé à l'issue du premier concours intégrant ces écoles afin de vérifier l'impact que l'intégration de ces écoles a eu sur le fonctionnement du concours.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-23-00047 du 19 décembre 2023,
Vu l'instruction juridique commune BOFiP-GCP-23-0035 du 30 juin 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur, pour un montant total 11 000€, les créances figurant dans la liste ci jointe.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023,
 Vu la note relative à la convergence des mesures entre les personnels titulaires et contractuels
 Vu l'avis favorable du CSAE du 13/05/2024,

Délibération

Dans la continuité des mesures déjà votées sur la convergence des rémunérations des personnels titulaires et contractuels, le Conseil d'administration approuve :

- l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires aux personnels contractuels recrutés en CDI et dont la rémunération est indicée,
- l'effet rétroactif de la mesure au 1^{er} janvier 2024.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu la grille tarifaire,
Vu l'avis de la commission des moyens du 31/05/2024,
Vu l'avis favorable du Conseil des études du 04/06/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de la rentrée 2024-2025 pour les élèves du cursus ingénieur qui suivent un MSc :

- MSc AI 2.000€
- MSc DSBA 5.000€
- MSc ITM 5.000€
- Les élèves ingénieurs qui suivent le MSc DSBA et qui sont boursiers Crous seront exonérés des droits d'inscription
- Les élèves ingénieurs qui suivent le MSc AI et qui sont boursiers Crous seront exonérés des droits d'inscription
- Les élèves ingénieurs qui suivent le MSc ITM et qui sont boursiers Crous seront exonérés des droits d'inscription

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle supérieure

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu la présentation du 12 juin 2024,
Vu l'avis favorable de la commission diversité,

Délibération

A la suite de la présentation en séance le 12 juin 2024 et au vu de l'urgence de la situation, le Conseil d'administration mandate la commission diversité pour finaliser les analyses en cours et revenir au Conseil d'administration au mois d'octobre 2024 avec une proposition de mesures à prendre pour le concours 2025.

Le Conseil d'administration approuve l'action immédiate de communication envers les intégrables.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu le plan d'actions relatif à l'égalité femmes/hommes 2024-2026,
Vu le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023-2026,
Vu l'avis de la commission diversité des 08 mars et 14 mai 2024,
Vu l'avis favorable du CSAE du 07/06/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027,
- le plan d'actions relatif à l'égalité femmes/hommes 2024-2027.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu les dispositions du code de l'éducation, en particulier les articles L. 711-1 et suivants, l'article L. 762-6 et R. 711-13 à R. 711-15,

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,

Vu les projets de statuts de la SOCIETE POUR LA VALORISATION DU CAMPUS CENTRALESUPELEC DE GIF-SUR-YVETTE,

Vu les projets de convention à conclure entre CENTRALESUPELEC et la SOCIETE POUR LA VALORISATION DU CAMPUS CENTRALESUPELEC DE GIF-SUR-YVETTE, tels que ceux-ci sont annexés à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

- 1- Le Conseil d'administration approuve les termes de :
 - La Convention d'occupation temporaire du Bâtiment Bréguet (Annexe 1) ;
 - La Convention de mise à disposition de personnel (Annexe 2) ;
 - La Convention de compte-courant d'associé (Annexe 3).

- 2- Le Conseil d'administration désigne :
 - M. Romain Soubeyran, Directeur, pour représenter CentraleSupélec au sein de l'assemblée générale de la Société.
 - Christian GALIVEL, Pascale LE GALL pour représenter CentraleSupélec au sein du conseil d'administration de la Société et sont autorisés à donner pouvoir pour les représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre administrateur.

Lesdits représentants au sein du conseil d'administration sont autorisés à occuper la fonction de Président, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux, qui leur seraient confiés par le conseil d'administration ou son Président.

- 3- Le Conseil d'administration autorise en conséquence le Directeur de CentraleSupélec à signer les conventions pour le compte de CentraleSupélec, en y apportant les adaptations, le cas échéant, nécessaires.

ANNEXE 1 - Convention d'occupation temporaire du Bâtiment Breguet

ANNEXE 2 - Convention de mise à disposition de personnel

ANNEXE 3 - Convention de compte courant d'associé

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle supérieure

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu les dispositions du code de l'éducation et du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le projet de convention à conclure entre CENTRALESUPELEC, l'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT PARIS-SACLAY et l'ETAT, tels que celui-ci est annexé à la présente délibération,
Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

- 1- Le Conseil d'administration approuve les termes de la « Convention d'application du protocole foncier - ZAC de Moulon » avec l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay et l'Etat.
- 2- Le Conseil d'administration autorise en conséquence le Directeur de CentraleSupélec à signer la convention pour le compte de CentraleSupélec, en y apportant les adaptations, le cas échéant, nécessaires.

ANNEXE 1 - Convention d'application du protocole foncier - ZAC de Moulon entre CentraleSupélec, l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay et l'Etat

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle
supérieure

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 12/06/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu le dossier expertise de l'IPGE,
Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 31/05/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le dossier d'expertise en vue d'une labellisation du projet de l'Institut Photonique.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 12/06/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
19/06/2024	19/06/2024